

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 février 2010 à 20h00, au bureau de la MRC de la-Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon, (Québec).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monsieur Michel Croteau, Maire suppléant  
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller  
Monsieur Guy Jacob, conseiller  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Monsieur Denis Bourgault, inspecteur  
Madame Vivian Viviers, directrice générale

**ABSENCES MOTIVÉES :** Monsieur O'Donnell Bédard, Maire  
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller  
Monsieur Claude Lessard, Conseiller

### **Ouverture de la séance**

Le Maire suppléant, Monsieur Michel Croteau souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare cette séance ouverte.

### **8049- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 15 février 2010 en y ajoutant cependant les points suivants :

1. Photo aérienne;
2. Procédures pour non paiement de taxes;

### **8050- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 18 janvier 2010**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 18 janvier 2010, tel que préparé.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **8051 – Suivi du procès-verbal de la dernière réunion**

Ce point n'a plus sa raison d'être, le suivi de certains dossiers sera discuté aux points qui ont été ajoutés à l'ordre du jour.

### **8052 - Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2010;
- Conciliation bancaire au 31 janvier 2010;
- Rapport budgétaire pour le mois de janvier 2010 ;

### **8053-Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 1000017 à 1000034 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

### **8054 - Rapport de l'inspecteur**

Monsieur Bourgault dépose son rapport du mois de janvier 2010 pour des travaux d'une valeur de 1 000 \$;

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de janvier 2010.

### **8055- Rapport de la directrice générale**

Madame Viviers fait mention d'une rencontre qui a eu lieu avec les responsables de la firme d'urbanisme Daniel Arbour et fait circuler les documents qui ont été remis à cette occasion concernant l'échéancier des travaux effectués et à effectuer quant à la préparation des règlements et du plan d'urbanisme pour lesquels nous leur avons donné mandat.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Monsieur Michel Croteau mentionne que ça semble bien structuré et qu'une rencontre aura lieu prochainement avec les membres du Comité d'Urbanisme ainsi que les membres du Conseil.

### **8056 – Demande de subvention pour campagne de sensibilisation de l'APELSJ**

Madame Viviers présente aux membres du Conseil une demande de subvention de 500,00 \$ pour pouvoir installer des panneaux 4 x 8 aux entrées de la ville. Après discussion, il est convenu que ces panneaux ne seraient pas utiles pour sensibiliser les citoyens mais qu'on demeure cependant ouvert pour une autre participation comme le réengagement de la dame qui avait rencontré les gens l'année dernière afin de faire un suivi de son rapport. Monsieur Guy Jacob en fera part aux membres de l'APELSJ et nous transmettra leurs propositions.

### **8057- Budget révisé de la CMQ**

Madame Viviers présente aux membres du Conseil un communiqué émis par la CMQ à l'effet qu'une modification a été apportée au budget de la CMQ, soit une diminution de la rémunération des élus, faisant en sorte de diminuer nos quotes-parts pour l'année 2010 de 612,00 \$.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité de prendre acte de ce communiqué.

### **8058 – Entente intermunicipale incendie**

Madame Viviers remet aux membres du Conseil un document émis par le Service de protection contre les incendies concernant l'achat d'un camion échelle usagé de 100' dont le coût serait de 2 106 \$ pour Ville de Lac-Saint-Joseph.

Après discussion, il est convenu que ce camion n'aurait aucune utilité sur notre territoire puisqu'il ne pourrait pas entrer sur la plupart des propriétés à cause des arbres et dû au fait que nous n'avons aucune entreprise sur notre territoire. Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil refuse de payer une contribution supplémentaire à l'entente intermunicipale incendie pour l'achat d'un véhicule d'élévation (camion échelle usagé).

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **8059 –Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques 9-1-1**

**ATTENDU QUE** l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

**ATTENDU QUE** Ville de Lac-Saint-Joseph désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible :

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la compagnie CAUCA dont le siège social est situé au 435, Boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de Ville de Lac-Saint-Joseph toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libérateur pour l'Agence à l'égard de la Ville tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

### **8060 – Avis de motion – règlement autorisant signature de l'entente modifiant l'entente concernant la Cour municipale commune de Saint-Raymond;**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par le Conseiller Guy Jacob qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour autoriser la signature de l'entente modifiant l'entente concernant la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **8061 – Approbation du règlement d'emprunt no 16-2010 de la RRGMRP**

#### **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-2010 AU MONTANT DE 4 576 000,00 \$ DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit construire un système de traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique qui doit être opérationnel au cours de l'année 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts reliés à ces travaux correspondent à l'estimation effectuée par la firme d'ingénieurs BPR dans son rapport déposé le 18 juin 2009 et pour lesquels la Régie a donné son accord suivant la résolution numéro 59-06-2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit également, conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, acheter et installer une torchère pour brûler les biogaz générés par le lieu d'enfouissement technique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit également procéder à la réfection du chemin du site qui est en très mauvais état;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ci-dessus constituent la dernière phrase visant à compléter les infrastructures reliées à l'agrandissement du lieu d'enfouissement;

**SUR LA PROPOSITION DE M. Jacques Tessier**

**APPUYÉE PAR M. Guy Jacob**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le Conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le règlement d'emprunt numéro 16-2010 au montant de 4 576 000,00 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 21 janvier 2010.

### **8062 – Dossier internet**

Nous n'avons pas encore reçu de réponse du gouvernement fédéral qui prévoit donner suite à nos demandes d'ici la fin mars 2010. Les plans ont été faits par HS Télécom et devraient nous être remis sous peu de même qu'un estimé des coûts à ce jour.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Après discussion, il est établi que la fibre optique est ce qu'il y a de plus fiable et c'est ce que nous offre la compagnie de Câblodistribution. Nous reportons ce point à la prochaine réunion en espérant avoir des réponses d'ici là.

### **8063 – Photos aériennes**

La compagnie Prestige Air Photo nous a transmis une proposition pour une séance de photo aérienne de la municipalité vue dans son ensemble ainsi que des photos des propriétés pour environ 2 000 \$.

Après étude de la proposition et discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette proposition qui ne nous serait pas utile pour le moment.

### **8064 – Procédures pour non-paiement de taxes**

Madame Viviers soumet aux membres du Conseil qu'un propriétaire n'a pas encore acquitté les taxes pour l'année 2009 et qu'il ne répond pas aux avis qui lui ont été transmis.

Après discussion du dossier, il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale à prendre les procédures judiciaires nécessaires pour percevoir les taxes dues pour l'année 2009.

### **8065- Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h00.

---

**Vivian Viviers**  
Secrétaire-trésorière

---

**Michel Croteau**  
Maire suppléant